

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE MATOUR ET SA REGION

Le Bourg
71520 TRAMBLY
Tel: 03 85 50 26 45 Fax: 03 85 50 26 44
matour-et-region@wanadoo.fr

Au Conseil Communautaire le 2/10/2008 à TRAMBLY

Le Conseil de Communauté, s'est réuni à la Mairie de TRAMBLY sous la Présidence de Jean-Paul AUBAGUE et a examiné les points suivants :

1. Z.I.C. DES PRIOLES

Une réunion est programmée prochainement en Préfecture avec Mme LECAILLON, Secrétaire générale qui a été alertée sur l'urgence de ce dossier, et les services de l'Etat.

2. ASSAINISSEMENT

Thierry IGONNET, 1^{er} Vice-président, expose les travaux de la Commission :

a) ANC – Contrôle – SPANC du Clunisois

La convention de prestation de service passée avec le Cabinet IGA arrivant à échéance au 31/12/2008, le **Conseil de Communauté, à l'unanimité, EMET** un avis favorable à l'adhésion au SPANC du Clunisois au 1^{er} janvier 2009.

b) ETUDE FINANCIERE ASSAINISSEMENT 2008

Thierry IGONNET, présente l'étude financière synthétique qui conduit à une augmentation nécessaire du prix de l'eau sur les 5 prochaines années.

c) REDEVANCE Assainissement Collectif 2009

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, DECIDE que les tarifs 2009 pour la redevance d'assainissement collectif seront : Prime fixe : **45 €** (40 € en 2008) Prix au m³ **1,1 €** (1€ en 2008)

d) P.R.E. (Participation pour Raccordement à l'Egout)

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, DECIDE d'augmenter le tarif de la Participation pour Raccordement à l'Egout (P.R.E.) à **900 €** en 2009.

e) COLLECTEUR – REHABILITATION STEP « ex BB PLUMES »

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, AUTORISE le Président à signer avec le cabinet MERLIN la proposition de maîtrise d'œuvre pour l'étude technique détaillée diagnostiquant le fonctionnement de la STEP « ex BB Plumes » pour un coût de **9 100 € HT** et **SOLLICITE** de l'Agence de l'Eau RMC et du Conseil Général de Saône et Loire le financement de cette étude supplémentaire.

f) ASSAINISSEMENT - EMPRUNT 200 K€

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, DECIDE de réaliser un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne à DIJON (21088) pour un montant de **200 000 €** sur 20 ans à **5,09 %**.

3. EXTENSION COMPETENCES COMMUNAUTAIRES

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, APPROUVE les modifications statutaires suivantes :

Type compétence	Modifications statutaires
1 – Compétence obligatoire : Aménagement de l'Espace	Approbation de la charte de développement du Pays et du périmètre de pays et à toute décision relative à la constitution et au fonctionnement du pays.
1 – Compétence obligatoire : Développement économique Tourisme	Soutien au développement touristique du territoire par le versement de subventions aux associations contribuant au rayonnement supra-communal.
Affaires sociales et culturelles	Soutien au développement social et culturel sur le territoire communautaire par le versement de subventions aux associations contribuant au rayonnement supra-communal.
Affaires sportives	Soutien au développement de la pratique sportive sur le territoire communautaire par le versement de subventions aux associations agréées par une fédération sportive contribuant au rayonnement supra-communal.
Compétence modifiée	Assainissement collectif ; eaux pluviales ; assainissement autonome

	conformément à l'article 2224-8-III du CGCT.
<i>Compétence supplémentaire</i>	Création de Zone de Développement de l'Eolien (Z.D.E.)

4. VOIRIE - MAPA (Marché à Procédure Adaptée) 2008

Suite à présentation de Jean-Marc MORIN, 2^{ème} Vice-président, le **Conseil de Communauté**, à l'unanimité **APPROUVE** l'avenant en augmentation de 3,24% par rapport au marché initial et le montant final du marché passé avec la société APPIA REVILLON pour le montant de **204 128,45 € HT** et **AUTORISE** le Président à signer le bon de commande n° 3 d'un montant de **6 423,45 € HT**.

5. PROGRAMMATION PLUS – PLAI 2009

Le **Conseil de Communauté**, à l'unanimité **DEMANDE** l'inscription auprès de M. le Préfet de Saône et Loire au titre de la Programmation PLUS-PLAI 2009, de la construction d'un logement locatif social dans le cadre de « Village avenir » avec maîtrise d'ouvrage communale à Saint Pierre le Vieux et **AUTORISE** le Président à instruire ce dossier

6. SIVU ENFANCE ET JEUNESSE DE LA HAUTE GROSNE – Modification délégués

Le Conseil Communautaire **DECIDE** à l'unanimité, de modifier le choix des délégués effectué le 3 avril 2008 et de désigner comme Déléguée titulaire Mme Isabelle BOUVIER-BOILEAU et comme Délégué suppléant M. Thierry IGONNET.

7. AVENIR DE ACTE

Alors que la Trésorerie de MATOUR va disparaître après la Poste, alors que les services publics se retirent de nos territoires ruraux, le **Conseil de Communauté**, à l'unanimité **DIT** que ACTE est une agence de développement économique endogène qui apporte un service maximal aux entreprises locales et **DEMANDE** au Conseil général de Saône et Loire et à la CCI de Saône et Loire de refuser de contribuer à la désertification de nos territoires ruraux par la suppression du service assuré par ACTE et de continuer d'assurer à cette agence de développement économique endogène son financement actuel dans le cadre d'une nouvelle convention.

8. MATOUR – PROJET DE CHAUFFERIE BOIS

Le **Conseil de Communauté**, à l'unanimité **DONNE SON ACCORD** pour intégrer le Gymnase Communautaire à l'étude de faisabilité de chaufferie collective bois et réseau communal de chaleur menée par la Commune de MATOUR avec l'aide de l'ADEME et du Conseil Régional de Bourgogne.

9. GYMNASE COMMUNAUTAIRE - EVOLUTION

Le **Conseil de Communauté**, à l'unanimité **DONNE MANDAT** à Thierry IGONNET, 1^{er} Vice-président pour continuer la négociation engagée avec le Conseil général de Saône et Loire concernant l'évolution du Gymnase Communautaire.

10. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2007

Le **Conseil de Communauté**, à l'unanimité **PREND ACTE** que le rapport d'activité Communautaire 2007 a été transmis aux Maires des Communes membres et **DIT** que ce rapport est mis à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes.

11. RAPPORT 2007 du SIRTOM DE LA VALLE DE LA GROSNE

Le **Conseil de Communauté**, à l'unanimité **ADOpte** le rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers du SIRTOM de la Vallée de la Grosne et **DIT** que ce rapport est mis à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes.

12. FERMETURE DE LA TRESORERIE DE MATOUR

La Trésorerie de MATOUR en résidence à DOMPIERRE LES ORMES est rattachée le 1^{er} novembre 2008 à celle de CLUNY qui fera une permanence hebdomadaire le : Mardi de 8h30 à 10H00 en Mairie de DOMPIERRE et de 10h30 à 12h00 en Mairie de MATOUR

13. ADMR

Le **Conseil de Communauté**, à l'unanimité **DECIDE** de faire un courrier à la Fédération des ADMR pour connaître leur position sur la suppression de l'ADMR de MATOUR et repositionner les collectivités par rapport à ce dossier.

Le prochain Conseil Communautaire aura lieu à 20h30 en Mairie de TRAMBLY le jeudi 4 décembre 2008